



■ **Décision n°2022-451**
Domaine et patrimoine

Le maire de Creil,
Direction des affaires générales

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la Ville de Creil souhaite mettre à disposition de l'association « ENTENTE ATHLETIQUE CREIL », la grande salle du gymnase Gabriel Havez située 1 boulevard Gabriel Havez à Creil (60100), ainsi que la piste d'athlétisme du stade vélodrome et la grande salle du gymnase Roger Salengro situées 1 place Roger Salengro à Creil (60100), pour la réalisation de ses activités sportives.

Que la ville de Creil met également à disposition les équipements sportifs présents dans les gymnases susvisés.

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention avec l'association « ENTENTE ATHLETIQUE CREIL », sise 1 place Roger Salengro à Creil (60100), représentée par son Président, monsieur Jean-Claude COUDERT, pour la mise à disposition susmentionnée.

Article 2: de fixer cette convention pour la période allant du 1^{er} septembre 2022 au 1^{er} juillet 2023.

Article 3 : d'assurer la disponibilité en fonction des plannings et la gratuité des locaux.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 29/09/2022
et publication ou notification le 29/09/2022
affiché le
CREIL, le 29/09/2022.....

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Services
Ronan TEXIER

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Creil, le 20 septembre 2022